

Communiqué

PREFON : nouvelle hausse de + 20% du coût d'acquisition des rentes et nouvelle augmentation des frais de gestion financière

Décryptage des dernières mesures annoncées par PREFON
(Préfon Infos N°24)

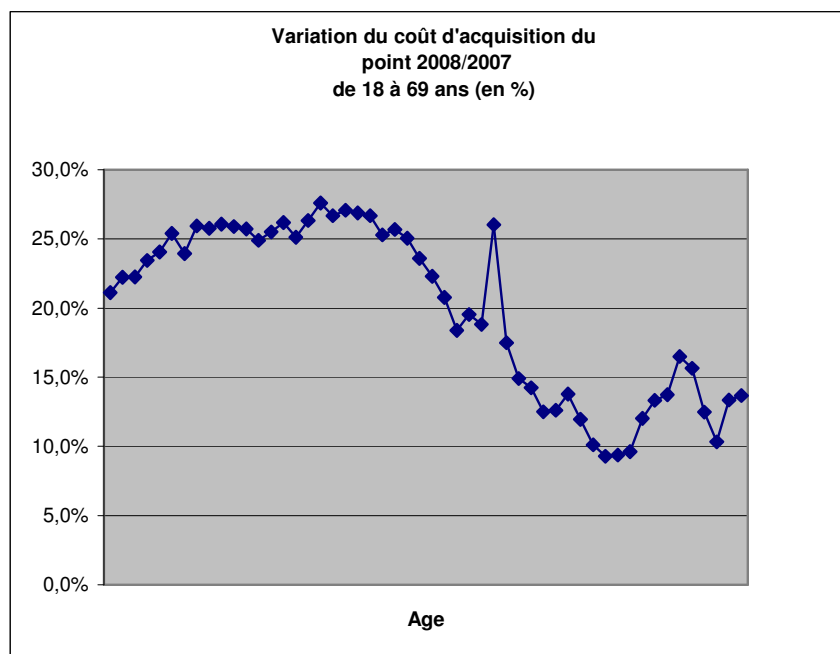
Paris, le 28 septembre 2007

1. Sur l'augmentation du coût d'acquisition de la rente PREFON

Ce que PREFON n'a pas dit :

- En réalité le coût d'acquisition augmente, et **il augmente très fortement (+20 % en moyenne)** au 1^{er} janvier 2008.
- **Il augmente de façon masquée.** En effet, PREFON écrit que la valeur du point d'acquisition n'augmente que de 1,35%, tout comme celle du point de service de la rente. En réalité, en modifiant très fortement les coefficients de majoration ou de minoration de la valeur du point selon l'âge, PREFON augmente très fortement ce dernier. Ainsi, par exemple, à 48 ans, le point 2007 coûtait bien 1,5844 € comme indiqué par PREFON dans son précédent bulletin, mais en 2008 il coûte en fait 1,89 € et non pas 1,6058 € comme le mentionne le dernier bulletin, car le coefficient applicable à cet âge est passé dans le même temps de 1 à 0,85.
- En apparence, **le taux de conversion de l'épargne en rente** – en clair le nombre d'euros de rente annuelle pour 100 euros épargnés - resterait donc inchangé (si on divise la valeur de service du point par sa valeur d'acquisition). En réalité il baisse de nouveau fortement en 2008. En effet, il était de 7,90 en 1996, 7,00 en 1997, 5,60 en 2004 (à 48 ans) et de 4,76 en 2008 (toujours à 48 ans). Mais cette fois, PREFON ne le divulgue pas.
- Ce coût d'acquisition augmente aussi de façon **très erratique selon l'âge du cotisant** (voir graphique ci-dessous). Si sa moyenne est bien de + 20 %, l'augmentation fait le yoyo selon l'âge et oscille entre + 9% et +28 % avec des pointes pour le moins surprenantes à 35, 49 et 64 ans. Une fois de plus, on ne peut pas dire que la tarification de PREFON soit des plus lisibles. C'est à se demander comment le tarif avait été mis au point pour les années précédentes, et si il n'y a pas de nouveau des discriminations selon l'âge du cotisant.
- C'est la troisième fois en onze ans que le coût d'acquisition de la rente PREFON augmente : +12,8 % en 1997, + 25,9 % en 2004 et donc encore + 20 % en 2008, soit **+ 51 % sur les quatre dernières années.** A chaque fois l'explication avancée est l'allongement de la durée de vie. Pourtant l'espérance de vie n'a tout de même pas

augmenté d'autant – loin s'en faut - sur la même période. Là encore ni infos ni explications.



2. Sur l'amélioration de la gouvernance de l'association PREFON

La loi du 30 décembre 2006 impose bien à PREFON d'informer individuellement les adhérents de PREFON au moins 30 jours avant la date de l'assemblée générale de son ordre du jour, de les rendre « destinataires du relevé des décisions votées par l'assemblée générale » et de leur communiquer sur leur demande le procès-verbal de ladite assemblée.

Mais, contrairement à l'affirmation de PREFON, ces dispositions ne doivent pas « s'appliquer qu'en 2008 », mais au contraire dès fin juin 2007.

Et surtout, son président nous avait promis début 2007 (bulletin N° 23) que ce processus serait « mis en place dès la prochaine Assemblée générale qui devrait se tenir à la fin du mois de juin » (2007).

Les adhérents n'ont pourtant reçu ni l'ordre du jour de l'AG de juin 2007, ni son relevé de décisions.

3. Sur la nouvelle augmentation des frais de gestion financière

Ceux-ci sont passés de 0,45 % du montant des placements gérés à 0,49 % plus 2% des produits financiers. Rappelons que ces frais avaient déjà été multipliés par trois en 1997 ; alors que l'ARCAF dénonce le niveau déjà trop élevé de ces frais pour un fonds de pension de cette taille (le Fonds de Réserve pour les Retraites obtient par exemple des frais très inférieurs, souvent inférieurs à 0,10 % des actifs gérés).

ARCAF *EpargneRetraite.org*

Bureau : 33, avenue de Wagram
75017 PARIS

Fax : 01 56 62 75 01

E-mail : contact-arcaf@epargneretraite.org

La raison avancée est des plus obscures : PREFON aurait demandé aux gestionnaires « *une politique de gestion d'actifs tenant compte plus largement des techniques offertes par les marchés* ». Comprenne qui pourra.

Contrairement à ce qu'indique PREFON, cela n'est pas « compensé » par une diminution des frais de gestion administrative, car si le coût facial de ces derniers passe de 4,5% à 3,9 % des cotisations encaissées, les frais réels facturés étaient de 3,8 % de ces cotisations en 2005 (voir bulletin Préfon N° 23), et de 4,0 % en 2006.

L'ARCAF évalue les frais de gestion financière (non divulgués par PREFON) à plus de 30 millions d'euros en 2005. Avec la hausse annoncée, il pourraient encore augmenter d'environ 30 % et donc d'environ 10 millions d'euros. Les frais de gestion administrative eux ne bougeraient quasiment pas (18,5 millions d'euros au total en 2006), sauf forte variation des cotisations encaissées bien sûr, puisque ces commissions sont indexées dessus.

PJ : Editorial de PREFON de septembre 2007